La Crise Ministérielle

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

UNE DÉCLARATION DE M. CHAUTEMPS

En quittant l'Elysée à midi, M. Camille Chautemps, interrogé par les journalistes, leur a déclaré :

« Comme vous le voyez, la boucle est bouclée, le Président de la République me ramène à mon point de départ. M. Albert Lebrun m'a, en effet, fait l'honneur de me demander à nouveau d'accepter la mission de former le Cabinet. L'insistance du chef de l'Etat, la prolongation de la crise ont fait que j'ai cru de mon devoir d'accepter, en principe, la mission de former le nouveau Gouvernement.

» Je vais du moins m'efforcer d'aboutir.

» Au cours de sa tentative, mon ami M. Léon Blum a lancé l'idée d'un élargissement du Front Populaire sur un plan national. Celle-ci n'a pu être réalisée par lui dans la forme qu'il avait envisagée. Il faut, selon moi, en retenir une conception qui avait déjà inspiré la formation de mon précédent cabinet et qui consiste à grouper le maximum de bonnes volontés françaises autour des principes essentiels approuvés par le suffrage universel.

» C'est à cette tâche que je vais consacrer mes efforts. J'avais rédigé, il y a quelques jours, le code de la paix, je vais tenter de soumettre au Parlement un code de la paix politique.

» Je comprends la nécessité d'en terminer sans retard avec la crise qui s'est déjà longuement prolongée, mais comme c'est moi-même qui fait l'intérim avec mes collègues, dont quelques-uns ont des chances de rester dans mon Cabinet, il y a moins d'urgence.

» Je ne veux pas donner l'impression d'un vertige de la vitesse sur une route aux virages dangereux. Il faut construire solide contre toutes les tempêtes possibles. »

Le président Chautemps a déclaré qu'il allait s'entretenir avec les présidents Jeanneney, Herriot, Daladier, Léon Blum, qu'il irait à la Chambre devant le groupe radical socialiste et qu'il poursuivrait ses consultations à l'Hôtel Matignon.

M. CHAUTEMPS A CONFÉRÉ AVEC M. BLUM

M. Camille Chautemps, après avoir déjeuné à son domicile, boulevard Raspail, a repris ses consultations à 14 h.

Le président du Conseil a rendu d'abord visite à M. Jeanneney, président du Sénat, avec qui il s'est entretenu pendant une vingtaine de minutes. Il est allé ensuite à 14 h. 30, chez M. Léon Blum où l'a rejoint à 14 h. 55 M. Dormoy.

M. Camille Chautemps a quitté le domicile de M. Léon Blum à 15 h. 55, pour se rendre directement à la Chambre des Députés, afin de s'entretenir avec M. Edouard Herriot, avant de venir à la réunion parti Radical socialiste. Il a déclaré aux journalistes présents qu'il avait bon espoir de former son Cabinet.

LE NOUVEAU CABINET S'INSPIRERA DE LA FORMULE ET DE LA MAJORITÉ DU FRONT POPULAIRE

M. Camille Chautemps qui venait d'avoir une conversation avec M. Edouard Herriot a été entendu à 16 h. 40, par la réunion des parlementaires et des membres du Comité Exécutif du Parti Radical-Socialiste à laquelle il a exposé les conditions dans lesquelles il avait accepté ce matin, la mission de former le Cabinet, après que M. Léon Blum y eut renoncé, ainsi que les résultats de ses premiers entretiens.

M. Camille Chautemps a exposé ensuite l'orientation qu'il compte donner à son ministère qui s'inspirera, comme le Parti l'a souhaité, de la formule et de la majorité du Front Populaire. Il a d'ailleurs, au cours de sa conversation avec M. Léon Blum, indiqué qu'il comptait offrir la participation au Parti Socialiste, dans les mêmes conditions que précédemment. Toutefois, il a émis le vœu que tous les partis associés au pouvoir demeurassent fidèles à la solidarité gouvernementale et qu'au cas où l'un d'entre eux viendrait à se retirer de la majorité, les autres ne se crussent pas obligés de les suivre comme le cas s'est produit tout récemment.

M. Camille Chautemps avait fait auparavant, le recit des circonstances dans lesquelles il avait été amené à se retirer ainsi que l'historique de toute la crise ministérielle et il avait tenu à rectifier quelques erreurs d'interprétation sur le rôle du Parti Radical-Socialiste, ses décisions et ses responsabilités.

Des membres du groupe ont d'ailleurs demandé qu'une rectification fut apportée à l'indication donnée ce matin par M. Léon Blum et d'après laquelle : « Le groupe Radical aurait » manifesté une résistance certaine à l'entrée des communistes dans le Gouvernement.

Le communiqué du parti Radical

C'est à cette restification qu'il est fait allusion à la fin du premier paragraphe du communiqué ci-dessous :

« Le parti Radical et Radical Socialiste, réuni sous la présidence de M. Edouard Daladier, a été mis au courant de l'évolution de la crise ministerielle après la séance d'information qu'il avait tenue la nuit dernière et au cours de laquelle n'avait été prise aucune decision sur les différentes hypothèses envisagées.

» Le parti a été ensuite informé de l'appel adressé au président Chautemps par M. le Président de la République. M. Chautemps a fait connaitre au groupe l'état présent de ses négociations. Le parti Radical lui a renouvelé à l'unanimité tous ses vœux de succès dans l'intérêt de la Republique et du Pays. »

Les pivots de la formation envisagée

On peut penser que la combinaison envisagée par M. Chautemps doit avoir pour pivot les quatre partis suivants : Groupe Socialiste S. F. I. O., Union Socialiste et Républicaine, Gauche independante et Groupe Radical. Le concours de ces groupes permet de réunir plus de 300 suffrages favorables, ce qui donne la majorité numérique, l'opposition ne s'affirmant jamais en un bloc compact.

Il semble douteux que M. Chautemps doive appeler les représentants du groupe Communiste à entrer dans le ministère. Par contre, il est vraisemblable qu'il offrira un ou deux portefeuilles à des personnalités politiques appartenant à des formations voisines des Radicaux.

Toutefois on peut se demander si le parti Socialiste ne mettra pas comme condition à sa participation, la collaboration effective de ministres communistes pour maintenir aux deux ailes, l'equilibre politique du Cabinet. Dans cette éventualité, M. Chautemps serait réduit à renoncer au maintien des représentants socialistes dans le ministère en se contentent du soutien des voix S. F. I. O. ; mais pour obtenir cet appui, il devrait également renoncer à étendre la composition de son cabinet vers le centre, ainsi on reviendrait à la formule d'un cabinet radical homogène, déjà envisagée par M. Bonnet ; mais avant d'être fixé sur l'attitude socialiste, il serait prématuré de s'avancer plus avant.

LA DÉLÉGATION DES GAUCHES A CONFIRMÉ SA MOTION ANTÉRIEURE

A la suite d'un débat au cours duquel ont été évoquées les diverses phases de la crise ministérielle, la délégation des Gauches a voté la motion suivante :

« La délégation des Gauches, fidèle au serment du 14 juillet 1935 et décidée à ne pas decevoir la volonté si clairement exprimée par le Peuple français le 3 mai 1936, confirme la motion qu'elle a prise le 15 janvier dernier et dans laquelle tous les groupes qui la composent se sont déclarés prêts « à soutenir un Gouvernement de Front Populaire, appuyé par une majorité de front populaire et résolu à réaliser le programme du front populaire. »

Ajoutons que les représentants du parti Radical Socialiste ont attiré l'attention des autres délégues sur le fait, menitonne dans le communiqué du groupe, qu'aucune décision susceptible de rendre impossible la formation d'un Gouvernement de Front Populaire n'avait été prise la nuit dernière par le parti.

M. CHAUTEMPS A RENDU COMPTE DE SES ENTRETIENS A M. ALBERT LEBRUN

Après avoir été entendu par le groupe radical-socialiste, M. Chautemps a reçu à la Chambre dans le Cabinet réservé au président du Conseil, quelques amis personnels notamment M. Georges Bonnet, ainsi que M. L.-O. Frossard.

M. Chautemps s'est rendu à 19 h. 30, à l'Elysée, pour mettre le président de la République au courant de ses négociations.

Une déclaration optimiste de M. Camille Chautemps

M. Chautemps a quitté le palais de l'Elysée à 20 h. 50. Il a fait aux représentants de la presse la déclaration suivante :

« En quittant ce matin l'Elysée, je suis allé conférer avec le président de mon Parti, mon ami Daladier, avec lequel comme vous pouvez le penser, je suis en plein accord. Cet après-midi, après avoir rendu visite à M. le président du Sénat et à M. le président de la Chambre qui m'ont l'un et l'autre réservé le plus bienveillant accueil, j'ai eu une importante conférence avec M. Léon Blum. Je lui ai exprimé mon désir d'obtenir la participation de son groupe au Cabinet, que je me propose de former. Le Conseil national du Parti socialiste se trouvant réuni ce soir, je n'aurai la réponse de M. Léon Blum qu'assez tard dans la soirée. Ce n'est donc que demain que je pourrai poursuivre utilement mes consultations et former, je l'espère, le gouvernement.

» Dès cet après-midi je me suis présenté devant le groupe parlementaire et le bureau du Parti radical qui m'ont prodigué les plus amicaux et les plus chaleureux encouragements. J'ai eu ensuite dans mon cabinet de la Chambre un échange de vues avec M. Jacques Duclos et M. Gitton, représentants du Parti communiste.

» J'ai ensuite reçu MM. Frossard et Lafaye, représentant du groupe de l'U. S. R., entre-temps, j'avais pu conférer avec quelques uns de mes collègues de l'ancien gouvernement.

» Je viens de mettre M. le Président de la République au courant de ces divers entretiens qui me donnent le plus ferme espoir de mener à bien la lourde tâche qui m'a été confiée par le chef de l'Etat. »

M. Chautemps a quitté l'Elysée pour aller diner à son domicile. Il ira dans la soirée à l'hôtel Matignon où il recevra quelques amis, en attendant la réponse du groupe Socialiste, si celle-ci ne parvient pas trop tardivement.

M. Sérol a conféré avec M. Chautemps

M. Serol, président du groupe parlementaire socialiste S.F.I.O., s'est rendu à l'Hôtel Matignon pour s'entretenir avec M. Camille Chautemps.

M. Chautemps après s'être entretenu avec M. Sérol, a quitté l'Hôtel Matignon, à 20 h. 50, pour aller diner.

Les conditions de la participation de l'Alliance Démocratique

La commission administrative permanente de l'Alliance démocratique, réunie sous la présidence de M. P.-E. Flandin, a adopté l'ordre du jour suivant :

« La C. A. P., après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait par M. P.-E. Flandin, président du parti, sur les origines et les circonstances de la crise politique actuelle, lui adresse ses félicitations pour l'action qu'il a exercée dans la crise.

Prenant acte des ordres du jour, votes par les groupes parlementaires de l'Alliance telle qu'elle a été définie dans ses congrès nationaux et les appliquant à la situation présente, recommande aux groupes parlementaires de la Chambre et du Sénat de l'Alliance démocratique de subordonner la participation ou le soutien du parti à un nouveau gouvernement à des garanties précises de programme, savoir notamment :

Le maintien strict de la liberté monétaire, le rétablissement de la paix civique dans la justice sociale, excluant une législation sur l'embauchage et le congédiement qui, par ses dispositions, mettrait en péril l'autorité des dirigeants d'entreprises, inséparable de leur responsabilité.

La continuation expresse de la politique de non-intervention et l'exclusion de toute extension des alliances militaires de la France.

Se prononce contre toute participation à un gouvernement qui comporterait la participation communiste ;

Affirme à nouveau le dévouement du parti à une politique de large union républicaine, condition première du rétablissement de la monnaie, du crédit public et de l'économie, et garantie essentielle de la paix extérieure et intérieure ».

DANS LES GROUPES

UN COMMUNIQUÉ DU BUREAU POLITIQUE DU PARTI COMMUNISTE

Le bureau politique du Parti Communiste communique :

« Le bureau politique du Parti Communiste français approuve les déclarations faites hier par M. Maurice Thorez et M. Jacques Duclos à M. Léon Blum, déclarations qui ont été rendues publiques par un communiqué de presse.

» Les représentants du parti communiste ont indiqué que la participation de leur parti à un gouvernement constitué a l'image du Front Populaire était acquise d'avance. Quant à la formule proposée par M. Léon Blum, d'un gouvernement de rassemblement national, autour du Front Populaire, M. Maurice Thorez et M. Jacques Duclos ont indiqué que l'application du programme du Front Populaire en était la condition essentielle. Sous cette réserve, ils se sont déclarés personnellement favorables à une telle formation gouvernementale, sur laquelle le comité Central du Parti serait appelé à se prononcer.

» Le bureau politique constate que la formation du gouvernement envisagé par M. Léon Blum a été rendue impossible par les exigences de M. Paul Reynaud qui voulait imposer la présence dans le cabinet d'éléments liés au fascisme-terroriste.

» Dans ces conditions, le bureau politique déclare une fois de plus, que la seule solution possible de la crise ministérielle ne peut être que la constitution d'un gouvernement à l'image du Front Populaire. C'est-à-dire comprenant tous les partis et groupements unis au sein du rassemblement populaire ».

L'U.S.R. ENREGISTRE AVEC SATISFACTION L'APPEL AU RASSEMBLEMENT NATIONAL

L'Union Socialiste et Républicaine transmet le communiqué suivant :

« L'Union Socialiste et Républicaine a enregistré avec satisfaction l'appel au rassemblement national autour du rassemblement populaire adressé par le président Léon Blum. Il retrouve dans cet appel, destiné à assurer à la fois la paix sociale et la force française, des idées défendues par lui depuis le début de cette législature ».

AU GROUPE SOCIALISTE M. L. BLUM A EXPOSÉ LES RAISONS DE L'ÉCHEC DE SA TENTATIVE

M. Léon Blum a fait, ce matin, au groupe socialiste, l'exposé des raisons qui l'ont amené à renoncer à sa tentative de former un gouvernement de Rassemblement national autour du Rassemblement populaire. Celle-ci a dû être abandonnée du fait que les personnalités politiques du Centre qui avaient été pressenties, n'ont pas cru pouvoir accorder leur concours si la majorité n'était pas étendue jusqu'au groupe de la Fédération républicaine, avec laquelle l'extrême-gauche aurait refusé de collaborer.

Quant à la formule d'un Cabinet de Rassemblement populaire avec la participation des communistes et de délégués syndicalistes, elle s'était heurtée à de vives résistances au sein du groupe radical. Enfin, l'éventualité d'un ministère à l'image des deux gouvernements précédents paraissait susciter des difficultés du côté communiste.

Le groupe a félicité M. Blum pour son attitude et ses déclarations à la presse. Il s'est déclaré décidé à faire tous ses efforts pour maintenir sur le terrain parlementaire la cohésion du « Front populaire », qui reste une réalité vivante dans le pays. Le groupe a ensuite décidé de se réunir à la fin de l'après-midi.

COURTE RÉUNION DU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Le groupe radical-socialiste a tenu ce matin une brève réunion où un simple échange de vues et d'informations a eu lieu, puis s'est tenue l'assemblée des parlementaires et des membres du comité exécutif du Parti.

M. Edouard Daladier a alors informé ses collègues que M. Léon Blum avait renoncé à former le cabinet et que M. Camille Chautemps, appelé à l'Elysée, demandait à la réunion de s'ajourner à 16 heures, ce qui a été décidé, pour y être entendu.

Auparavant, M. Badie avait déclaré, au nom d'une quinzaine de ses collègues retenus avec lui hier, à une manifestation du Parti à Béziers, que s'ils avaient été présents à la réunion de la matinée, ils eussent, à la quasi-unanimité, voté pour la continuation de la tentative de M. Georges Bonnet de former le ministère.

LE COMITÉ CENTRAL ET LE GROUPE PARLEMENTAIRE COMMUNISTES SE PRONONCENT POUR LA CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT A L'IMAGE DU FRONT POPULAIRE

Le bureau de presse du Parti communiste communique :

« Après avoir entendu M. Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste français, le Comité central et le groupe parlementaire réunis ont adopté la résolution suivante :

« *Le Comité central du Parti communiste français et le groupe parlementaire*, réunis le 17 janvier 1938 sous la présidence de M. Marcel Cachin, sénateur de la Seine, directeur de « L'Humanité », affirment leur volonté de tout mettre en œuvre pour assurer l'application des décisions du suffrage universel.

» Approuvent les déclarations faites par MM. Maurice Thorez et Jacques Duclos à M. Léon Blum en réponse à l'offre de participation faite au Parti communiste.

» Proclament la nécessité de constituer un gouvernement à l'image du Front populaire, demandé à la fois par la délégation des gauches et par le Comité national du Rassemblement Populaire.

» Décident de s'adresser au Parti socialiste pour lui proposer que les deux partis entreprennent en commun l'action nécessaire pour faire respecter la volonté de la nation souveraine

LA C. A. DE LA C. G. T. DEMANDE LA RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL DE R. P.

La Commission administrative de la C. G. T. s'est réunie aujourd'hui, à 17 h., au siège de la C. G. T., rue La Fayette. A l'issue de la réunion, M. Léon Jouhaux a dicté la déclaration suivante :

« Après avoir examiné la situation, la Commission administrative a décidé de confirmer les résolutions antérieures, qui se trouvent exprimées par la déclaration unanime du Comité national du Rassemblement populaire et également par la résolution de la délégation des gauches au Parlement.

» Elle a, en outre, donné mandat à son bureau de demander la convocation d'une nouvelle réunion du Comité national de Rassemblement Populaire. »

M. Léon Jouhaux s'est refusé à toute autre déclaration.

LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PARTI RADICAL-SOCIALISTE EST RENVOYÉE AU 26 JANVIER

Paris, 17. — On nous communique : « Le bureau du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste fait savoir que son comité exécutif qui devait se tenir mercredi 19 janvier à Paris est renvoyé au 26 janvier en raison des circonstances politiques actuelles. »

UN DÉMENTI DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le ministère des Affaires étrangères communique qu'un journal du matin avait signalé une rumeur ; il aurait été dit qu'une pression avait été faite récemment auprès de notre ambassadeur en U.R.S.S., pour une extension du pacte franco-soviétique. Le ministère des Affaires étrangères dément cette information.

A VIEUX-CONDÉ, UNE MANIFESTATION A GROUPÉ 800 PERSONNES RÉCLAMANT UN GOUVERNEMENT DE FRONT POPULAIRE

Une manifestation populaire s'est déroulée, hier soir, à **Vieux-Condé**, sur l'initiative du parti Communiste.

Un cortège se forma à la sortie des établissements Dervaux et groupa, selon les organisateurs, plus de 800 personnes.

Le défilé se fit à travers Vieux-Condé, aux cris de « Blum et Thorez au pouvoir ». Un meeting se tint ensuite dans la salle Sireuil où prirent la parole MM. Bustin, de la C. G. T. ; Tarsyle, Dewasmes, secrétaire général des Jeunesses Socialistes de la région de Condé et Raux, député-maire d'**Onnaing**.

A l'issue de cette réunion, un ordre du jour fut voté exigeant plus que jamais un gouvernement à l'image du Front Populaire pour appliquer le programme du Rassemblement Populaire et déclarant que la classe ouvrière ne saurait accepter un autre Gouvernement qui ne répondrait pas à la volonté du pays.

Les manifestants se sont séparés aux cris de « Vive le Front Populaire ».

WEIDMANN ET Cie

Million fait le récit des circonstances qui entourèrent le meurtre de Roger Leblond

Versailles, 17. — Au début de l'interrogatoire qu'il lui a fait subir cet après-midi, M. Berry, juge d'instruction à Versailles, a demandé à Roger Million des précisions sur les annonces qu'il avait fait paraitre dans certains journaux pour entrer en relations avec des commanditaires.

On sait, en effet, que Million avait pris la fausse identité de Pradier. Il a expliqué à M. Berry la raison pour laquelle il avait pris un faux nom. C'était, a-t-il dit, pour ne pas être importuné par les personnes avec lesquelles nous n'aurions pas traité d'affaires.

C'est ainsi que Roger Leblond, l'impresario qui fut assassiné dans la villa de La Celle-Saint-Cloud, leur répondit le 14 octobre et, le soir, vers 17 heures, Million et Colette Tricot se rendirent au domicile particulier de M. Leblond, qui leur proposa de monter une affaire théâtrale. Mais Million fit observer à M. Leblond que ce n'était pas lui qui ferait l'affaire, mais un de ses amis, sujet allemand nommé Karrer (c'était Weidmann). C'est dans ces conditions que rendez-vous fut pris pour le 16 octobre, jour où le malheureux imprésario fut attiré à la villa La Voulzie et assassiné.

Deux médecins vont examiner Colette Tricot

Versailles, 17 — M. Berry, juge d'instruction à Versailles, a désigné ce matin l'expert radiologue Hadengue et le docteur Béthis, médecin légiste, pour examiner Colette Tricot, qui se plaint d'avoir une lésion aux poumons. Les deux praticiens devront en outre dire si les cicatrices que porte Colette Tricot au mollet droit proviennent de la balle que lui aurait tirée Weidmann.

Les méthodes employées par les Italiens pour développer l'Ethiopie sont vouées à l'échec

Telle est l'opinion d'observateurs impartiaux

Londres, 17. — D'après des informations reçues de source « absolument digne de foi », le libéral « Manchester Guardian » et le travailliste « Daily Herald » publient ce matin des articles pessimistes sur les résultats obtenus par l'administration italienne en Ethiopie.

« Au cours des trois derniers mois, écrit M. Voigt dans le grand journal de province, l'armée d'occupation a eu fréquemment à lutter contre la résistance armée des Abyssins et les avant-postes italiens ont eu à soutenir de nombreuses attaques. Les Italiens ont les plus grandes difficultés à recruter des ouvriers indigènes, même en usant de méthodes de corruption ou de violence avec les chefs abyssins.

Une expédition punitive battue par les Abyssins

» Il leur est également très difficile d'obtenir des Abyssins qu'ils fournissent les produits agricoles que la loi leur prescrit de livrer. Le 7 décembre, une petite colonie italienne envoyée en expédition punitive, a été battue par les Abyssins. Une autre colonne, forte d'environ 1.200 hommes, commandée par le colonel Aleri, a dû être envoyée à la rescousse. On ne sait encore si elle a pu exécuter victorieusement la mission.

» Les Italiens malgré leur propagande auprès des Mahométans se heurtent à l'antipathie des Islamites. Ce n'est pas là une de leurs moindres déceptions. La crise économique continue. Les causes principales semblent en être les restrictions à l'importation, la paralysie du commerce d'exportation, le manque de capitaux, la corruption et la résistance des Abyssins. Les voies de communication et les moyens de transport sont en mauvais état. Les matières premières et même dans certaines régions les produits alimentaires *font défaut*, cependant que le prix de la vie monte rapidement dans les villes.

La « famine » provoque le mécontentement des populations

» Les Italiens qui avaient investi des capitaux en Ethiopie cherchent de plus en plus à les en retirer, et l'on estime à un million de lires par jour les fonds qui, grâce à la corruption et à la contrebande, arrivent à s'échapper.

» D'une manière générale, il semble que les méthodes employées jusqu'à présent par les Italiens pour développer l'Ethiopie sont vouées à l'échec. L'opinion d'observateurs impartaux est qu'il serait nécessaire, si les Italiens veulent obtenir des résultats, qu'ils changent de méthodes et de fonctionnaires.

» Quant aux informations du « Daily Herald », apparemment de même source que celles de M. Voigt, elles insistent davantage sur le mécontentement provoqué par la « famine » que sur l'opposition politique et nationale.

LES ETATS-UNIS N'ONT PAS L'INTENTION DE RECONNAITRE LA CONQUÊTE DE L'ETHIOPIE

Washington, 17. — La question de la reconnaissance de la conquête de l'Ethiopie par le gouvernement des Etats-Unis ayant fait l'objet d'articles de presse, le porte-parole du gouvernement a précisé qu'il n'y avait aucun changement dans la politique de Washington, qui continuait à s'opposer à cette reconnaissance de la conquête italienne.

Il a ajouté que cette question n'a pas été discutée récemment et qu'elle n'est à l'ordre du jour d'aucune conversation de la part de la diplomatie américaine.

LE DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS DE DUSSELDORF ET QUINZE FONCTIONNAIRES EN CORRECTIONNELLE

Ils ont commis des détournements atteignant 1.350.000 marks

Dusseldorf, 17. — Aujourd'hui a commencé devant le tribunal correctionnel de Dusseldorf le procès intenté au directeur des contributions de la municipalité de Dusseldorf, Erich Esch, et à 15 autres fonctionnaires municipaux emprisonnés en mars 1936 pour avoir commis des détournements atteignant 1 million 350.000 marks. Outre le crime de faux en écriture publique, ils sont accusés d'avoir extorqué sous menace des fonds à de nombreux contribuables, notamment des médecins qui n'étaient pas en règle avec le fisc. 151 témoins sont cités à ce procès qui durera plusieurs semaines.

UN S.O.S. D'UN VAPEUR ITALIEN DANS LE GOLFE DU TONKIN

Manille, 17. — Le poste de radio de la marine a capté un S.O.S. lancé par le vapeur italien « Ischia », demandant une aide immédiate. Le navire se trouve dans le golfe du Tonkin, dans les parages de l'île d'Hal-Nan.

L'ACTION ANTISÉMITE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN

Rome, 17. — Dans une correspondance de Bucarest au « Giornale d'Italia », M. Virginio Gayda justifie l'action antisémite menée actuellement par le Gouvernement roumain. Il trace un tableau de ce qu'il appelle « la domination juive » dans toutes les branches de l'activité roumaine, de sorte que selon M. Gayda, les Roumains se défendent actuellement contre les Juifs sur les plans économique, politique et spirituel.

La convention collective des travailleurs des chemins de fer

Paris, 17. — La Société Nationale des Chemins de Fer Français communique :

« M. Guinand, président du Conseil d'administration de la Société Nationale, assisté de M. le Besnerais, directeur général, et de M. Surleau, directeur général adjoint, a donné audience, le 13 courant, à l'occasion de l'entrée en fonctions de la Société Nationale à une délégation de la Fédération Nationale des Travailleurs des Chemins de Fer, présentée par M. Liaud, secrétaire de la Fédération.

» Un échange de vues a eu lieu au sujet de la convention collective en préparation, en particulier en ce qui concerne la représentation syndicale auprès de la direction générale, des directeurs et des chefs de service des régions et en ce qui concerne l'incorporation du barème des salaires dans la convention et ses annexes.

« Les représentants de la Fédération ont insisté auprès de M. Guinand pour que certains avantages particuliers à certains réseaux soient conservés à leur ancien personnel. M. Guinand a pris note des désiderata présentés par le représentant de la Fédération des Cheminots et a prié M. le Besnerais de procéder à leur étude en vue d'aboutir aussi rapidement que possible à un accord avec les interessés.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

La grève des transports

Le Ministre du Travail envisage de rendre obligatoires les dispositions de la convention collective en ce qui concerne le transport des denrées périssables

Paris, 17. — Le ministre du Travail envisage de prendre un arrêté tendant à rendre les dispositions de la convention collective des entreprises de transports de denrées périssables obligatoires pour tous les employeurs et employés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention colective.

Aux termes d'un avis publié au « Journal Officiel » les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées conformement à l'article 31 V.D. du livre I, du code du travail, de faire connaitre dans le délai de 15 jours leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée. Leurs communications devront être adressées au ministre du Travail, 127, rue de Grenelle, à Paris.

LE RAJUSTEMENT des salaires des ouvriers, techniciens, employés et agents de maîtrise de la métallurgie du Nord

Les arbitres se sont rencontrés à la Préfecture du Nord

MM. Tilge, Wiart, de Plument et Pompom, arbitres désignés respectivement par les chambres syndcales patronales de la métallurgie de **Lille, Douai, Valenciennes** et **Maubeuge** se sont rencontrés hier 17 janvier, avec M. Tissot, arbitre désigné par les techniciens, employés e tagents de maitrise des entreprises des localités sus-désignées

De leur côté, MM. Pompom et Wiart ont rencontré M. Bourneton, arbitre ouvrier pour les conflits de la **Vallée de la Sambre, Soire-le-Château** et **Douai.**

Après délibérations, des procès-verbaux ont été signés qui contiennent indistinctement le passage essentiel suivant :

Après avoir constaté l'impossibilité de réaliser un accord tant sur la question du rajustement que sur le choix d'un surabitre :

Prient M. le président du Conseil de vouloir bien désigner, dans le délai le plus rapide, un surarbitre qui sera chargé de les départager.

Les procès-verbaux ont été transmis à M. le président du Conseil.

En outre, une prise de contact a eu lieu entre M. Wiart, arbitre patronal ; M. Maurice Porreye, secrétaire de l'U. D., arbitre ouvrier, et les délégués ouvriers, au sujet du rajustement des salaires dans la métallurgie de **Roubaix-Tourcoing** et **Lannoy.**

LE SYNDICAT DES OUVRIERS ET EMPLOYÉS DES MEUNERIES-MINOTERIES DU NORD RÉCLAME L'ÉCHELLE MOBILE

On nous communique :

« La commission administrative du Syndicat des ouvriers et employés des meuneries-minoteries du Nord s'est réunie à **Lille**, Bourse du Travail, le dimanche 16 janvier.

» Il a été décidé que :

» Vu la sentence surarbitrale du 30 décembre 1937, n'accordant que la moitie de l différence du coefficient de mai 1937 et malgre la lettre de M. Duriez, président de la chambre syndicale des patrons meuniers d nord de la France, le Syndicat engage à poursuivre toute action utile en vue d'obtenir l'augmentation correspondante à la différence du coefficient du coût de la vie de novembre 1937 et ce, afin de ne pas laisser affaiblir constamment le barème des salaires fixé par la convention collective et ainsi affaiblir le pouvoir d'achat de ses mandants.

» Vote, d'autre part, une subvention de 250 fr. au titre de la solidarité en faveur des camarades de l'alimentation de la Seine, en grève depuis sept semaines.

» Décide une réunion générale pour le dimanche 23 janvier, réunion qui se tiendra à **Lille**, Bourse du Travail, à 9 h. du matin.

» Le Secrétaire : G. RENAULT. »

RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DANS LE COMMERCE

Sous ce titre nous avons publié divers communiqués contradictoires ayant trait à un arrêté préfectoral visant une réglementation du travail dans le commerce de détail

De renseignements pris définitivement à la Préfecture du Nord et à l'Inspection de Travail du Nord, il s'agit d'un arrêté du Préfet du Pas-de-Calais, visant uniquement le commerce de détail de la ville de **Calais.**

Cet arrêté a été pris à la suite d'un accord visant uniquement cette ville.

A Amiens, on vendra Samedi aux enchères un autographe de Napoléon III

Il s'agirait de la lettre adressée par l'Empereur vaincu, au soir de la bataille de Sedan, à l'Empereur d'Allemagne

Amiens, 17. — Les commissaires priseurs d'**Amiens** vendront aux enchères samedi prochain, un autographe de Napoléon III, qui constitue un document historique de premier choix.

Il s'agit de la lettre écrite de Sedan par l'Empereur vaincu, et adressée à l'Empereur d'Allemagne. Elle est ainsi concue :

« Monsieur mon Frère, n'ayant pas pu mourir au milieu de mes troupes, il ne me reste qu'à remettre mon épée entre les mains de votre Majesté. Je suis de votre Majesté, le bon frère ». Sedan le 1er septembre 1870 (signé) : **Napoléon.**

Les experts, qui ont examiné ce document, l'ont déclaré autographe. S'il l'est réellement, il serait intéressant de savoir par quel processus il a pu quitter les archives allemandes pour parvenir entre les mains du collectionneur amiénois, qui veut s'en défaire par l'intermédiaire de l'hôtel des ventes d'Amiens.

LA SESSION DE JANVIER DES ASSISES DU NORD EST OUVERTE

Un triste individu de Lys-lez-Lannoy a été condamné à 5 ans de prison et 500 francs de dommages et intérêts

Au palais de justice de Douai, s'est ouverte hier, la session ordinaire de janvier des Assises du Nord, M. le conseiller Fougère présidait.

Le rôle de la session qui comporte quelques gros procès, débutait par une affaire de mœurs.

Poursuivi pour immoralité, Louis Broudic, de **Lys-lez-Lannoy**, a été condamné **à cinq ans de prison et 500 francs de dommages-intérêts.**

Il était défendu par Me Marchal. Me Royer représentait la partie civile. M. l'avocat général Bornet occupait le banc du ministère public.

UNE RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DE LA CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT FAMILIAL

L'Union des Artisans de la région du Nord nous communique :

Le Conseil national de la Confédération de l'Artisanat familial (C. A. F.) s'est réuni à Paris le 16 janvier.

La délégation du Nord comprenait : MM. Prevost, coiffeur, président de l'Union des Artisans de la région du Nord; Lhermitte, fatceur d'orgues, secrétaire de l'Union locale de **Lille** ; Arnion, conseiller juridique ; Tirloy, rédacteur en chef de « La Voix Artisanale ».

La séance du matin, présidée par M. Ewald, président de la C. A. F., fut consacrée aux questions intérieures : secrétariat, budget, journal.

A la réunion de l'après-midi, M. Tirloy présenta un rapport sur « l'extension des allocations familiales ». Au cours d'une discussion animée, MM. Prévost, Lhermitte et Arnion firent valoir de nombreux arguments en faveur de la réalisation de cette réforme sociale. Enfin, le Conseil national vota à l'unanimité la motion suivante, presentée par M. Tirloy.

« Le Conseil national de la Confédération de l'Artisanat familial réclame le vote rapide de la proposition Landry, relative à l'extension des allocations familiales, suggère l'unité de caisse de compensation et le contrôle de la Chambre de métiers dans les réalisations de cette réforme sociale ; donne mandat aux responsables de ses services de presse et d'action parlementaire pour poursuivre l'application de cette motion. »

Après avoir étudié la réforme fiscale, la définition de l'artisan, le Conseil décida de confier à M. Arnion l'étude des mutuelles et assurances artisanales.

L'Union des Artisans de la région du Nord a su défendre les intérêts légitimes de ses 8.500 adhérents à cette importante reunion de l'Artisanat familial de France.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Mardi 18 janvier.** — Soleil : lever à 7 h. 30 ; coucher à 16 h. 24. Lune : lever à 19 h. 51 ; coucher à 8 h. 25. Aujourd'hui : Saint Pierre. Demain : Saint Sulpice.

SERVICE METEOROLOGIQUE. — **Station de Lille.** — Observations faites hier à 17 h. 30 : Barometre : 760 mm. 9 ; hausse depuis la veille à 9 h. 30 : 3 mm. 0. Thermomètre : fronde : 5°4 ; minima provisoire : 5°4 : maxima : 11°6. Etat hygrométrique : 91. Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. 30 : 8 mm. 5. Direction du vent : ouest ; force : modérée. Direction des nuages : nord-ouest. Etat du ciel : très peu nuageux. Prévision pour aujourd'hui : *froid, éclaircies, grains.*

Prévisions de l'Office National. — **Région Nord.** — Nuages abondants avec quelques ondées, suivis d'une amélioration générale dans la matinée, soleil l'après-midi. Vent de secteur nord-ouest modéré devenant variable, faible. Le minimum de température sera en baisse de 2 à 4° sur celui de la veille.

Les réceptions de Mme Carles à la Préfecture du Nord. — En raison de l'état de santé de M. le Préfet du Nord, Madame Fernand Carles regrette de se trouver empêchée de recevoir le vendredi 21 janvier courant. Elle recevra le 28 janvier et le 4 février, à partir de 15 heures.

DEUIL. — On annonce la mort de M. Emile Dejean de la Batie, agrégé des Lettres, ancien proviseur, professeur honoraire de l'Université, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Les obsèques ont eu lieu le 15 janvier, en la chapelle Saint-Andéol de la Batie Rolland (Drôme)

Le défunt était le père de M. Dejean de la Batie, avocat général à la Cour d'Appel de Douai.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX